

Le lent dévoilement du travail des agricultrices

Christian Nicourt

Volume 14, numéro 1, mai 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027965ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Nicourt, C. (2014). Le lent dévoilement du travail des agricultrices. *VertigO*, 14(1).

Résumé de l'article

L'objectif de cet article est de rendre compte du lent dévoilement du travail des agricultrices. Il s'agit plus précisément de comprendre pourquoi leur travail peut demeurer encore invisible, voir dénié et dans quelles situations il peut acquérir une visibilité. L'hypothèse que nous soutiendrons est que c'est surtout dans leurs manières d'accéder à leur métier et dans les manières de travailler qui découlent de son organisation dans leurs exploitations, que réside l'invisibilisation de leur travail comme sa mise en visibilité. Nous nous appuyons pour cela sur l'analyse du travail d'une trentaine d'agricultrices de Bretagne et d'Aquitaine. Nous examinons d'abord ce qui distingue les parcours professionnels de ces agricultrices. Nous analysons ensuite comment ces parcours se traduisent dans l'organisation de leur travail. Dès lors, nous nous interrogeons sur les implications identitaires de leurs manières de travailler.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2014



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Christian Nicourt

Le lent dévoilement du travail des agricultrices

Introduction

- 1 Dès les années soixante-dix, l'absence de reconnaissance d'un statut d'agricultrices pour les femmes qui travaillent dans les exploitations agricoles est socialement interrogée. Cette revendication s'appuie en France sur l'acquit d'un tel statut en 1963 pour les agriculteurs masculins. C'est aussi l'expression du mouvement féministe dans le domaine agricole, comme dans celui de la recherche. Le foisonnement des travaux des chercheuses en sciences sociales - Painvin, 1970 ; Bécouarn, 1975 ; Meillassous, 1975 ; Berlan et Painvin, 1980 ; de Séverac, 1980 ; Barthez, 1981 ; Lagrave, 1983 et Delphy, 1983 - a nourri ce mouvement social de leurs apports. Tandis que la presse agricole - Agri-Sept notamment - s'en est fait l'écho. Sur le plan politique, les États Généraux du développement agricole (1982-1983), ce débat organisé par le ministère de l'Agriculture, destiné à réorienter la politique agricole après l'arrivée de la gauche au pouvoir, a suscité la contribution d'agricultrices, essentiellement au travers des groupes de développement existants alors : GVAF¹, CETAF², CIVAM³... La première revendication qui émanait de leurs contributions était celle de la reconnaissance de leur travail, notamment au travers d'un statut juridique et social (Bécouarn et Denisse, 84). La publication par le ministère de l'Agriculture d'un « Guide des Droits des Agricultrices » en 1983, puis la remise du rapport Guze (1985), qui regrette que « le travail des femmes ne soit que constaté sans jamais être véritablement reconnu », ont marqué une préoccupation institutionnelle nouvelle. Il est vrai que la production statistique avait largement contribué à mettre un voile sur l'existence de leur travail, d'autant que les recensements de la population agricole ont peiné à définir leur place sur la durée, minorant leur engagement professionnel et accentuant le flou de leur situation. La période emblématique étant celle du changement de classement du statut des femmes qui travaillent dans les exploitations entre les recensements de 1955 et 1979. En 1955, en effet, le RGA⁴ comptabilise pour agriculteur à plein temps tout individu - homme ou femme - ayant une activité sur l'exploitation, à moins qu'il n'exerce une activité professionnelle non agricole, ce qui ampute d'autant son « plein temps » agricole. En 1979 le statisticien, en distinguant travail agricole et travail domestique sur la ferme, déprofessionnalise l'activité des agricultrices (Barthez, 1986), tandis qu'est institué un statut de co-exploitante dénué de contenu (Rémy, 1980). Un tel déni du travail des agricultrices incite alors certaines d'entre elles à enregistrer leurs activités au sein de leurs exploitations, pour montrer qu'elles ne sont pas que des conjointes d'agriculteurs (Albert, 1987). Cet enregistrement vise aussi à donner une visibilité à leur travail pour argumenter la revendication de sa reconnaissance (Voirol, 2005). Bien que la statistique agricole ait à cœur désormais de prendre en compte le travail des agricultrices, lacune qui lui fut soulignée par les chercheurs en sciences sociales, la reconnaissance de ces femmes au sein du milieu agricole lui-même demeure précaire.
- 2 L'objectif est ici de rendre compte du lent dévoilement du travail des agricultrices. Il s'agit plus précisément de comprendre pourquoi leur travail peut demeurer encore invisible, voir dénié et dans quelles situations il peut acquérir une visibilité. L'invisibilisation du travail des agricultrices trouve ses fondements dans leurs trajectoires singulières d'accès à leur métier. Se manifeste ici un de ces envers du « triomphe » de l'exploitation agricole familiale issue de la Révolution française (Mayaud, 1999). Le contrat de mariage des agricultrices les a en effet longtemps conduit à un travail sans contrat. Un tel parcours familial d'accès au métier en détermine la signification sociale ; plus particulièrement, il oriente les manières de l'effectuer. Dans une telle situation, les manières de travailler sont d'abord l'expression des rapports sociaux de genre qui organisent le travail dans les exploitations. Dans une société, où la professionnalité repose sur des critères de reconnaissance institutionnelle, comment peuvent être classées des femmes, dont l'élément constitutif de l'engagement professionnel est un

- contrat de mariage ? Comment rendre compte du travail de celles qui ne peuvent elles-mêmes en délimiter les contours ? Comment reconnaître, à celles qui vont parfois jusqu'à se qualifier de travailleuses de l'ombre, un savoir et un apport spécifique dans la production agricole ?
- 3 Honneth (2004) montre que le racisme peut se cumuler au mépris social pour rendre invisibles l'existence et le travail de certains ; au point que leur présence physique soit niée socialement. Pour les agricultrices, ces travailleuses minoritaires dans une société patriarcale (Barrère-Maurisson, 1995), le sexisme fonctionne semblablement pour rendre invisible leur travail (Bessière, 2004). L'objet de notre propos concerne plus particulièrement l'invisibilisation et la mise en visibilité du travail de ces femmes liées à l'organisation de leur travail et à leurs manières de l'exercer. C'est aussi le sens que lui donnent leurs partenaires de travail : ceux qui connaissent leur travail, mais ne le reconnaissent pas comme tel. Ceux qui, à l'encontre de tout sens commun, en dénie l'existence. Un tel déni de reconnaissance - cette manière d'occulter la réalité de leur engagement professionnel - est susceptible de déstabiliser l'identité (Dejours, 2000). C'est dans leurs manières d'accéder à leur métier et de l'exercer : dans leurs parcours professionnels, l'organisation de leur travail et les manières de faire qui en découlent, que résident tant son invisibilisation que sa mise en visibilité. C'est l'hypothèse que je soutiendrai.
- 4 Mon propos repose sur des analyses du travail de cas d'agricultrices que j'ai effectuées à différentes époques de mon parcours professionnel, durant les trois dernières décennies. Les unes orientées par une perspective ergonomique, les autres sociologique. Des analyses du travail par journées entières ou par couple successif de demi-journées, puis des entretiens visant à les commenter et à les expliciter d'un côté, des entretiens compréhensifs, enregistrés et retranscrits, variant de deux à trois heures, de l'autre.
- 5 Les observations et entretiens ergonomiques ont impliqué quinze agricultrices d'une commune de Dordogne puis ont été soumis à leur discussion collective lors des années 1980. Les entretiens sociologiques ont été conduits entre 2006 et 2012. Ils ont concerné 4 des agricultrices de Dordogne (SO) qui avaient été auparavant enquêtées. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les propos de 15 éleveuses qui travaillaient ou ont travaillé dans des exploitations, souvent considérées comme représentatives des élites professionnelles en Côtes-d'Armor et Finistère (Bret). Ce qui nous a aussi permis de ne pas risquer de nous cantonner à un profil d'agricultrices, plus caractéristique du sud-ouest de la France, qui serait « de fait sinon statutairement dans une situation d'aides familiales » (Dufour et Giraud (2012). Notre propos est donc le fruit d'une double comparaison dans le temps et l'espace : entre les années 1980 et le début de notre siècle, entre un élevage du Sud-Ouest et celui plus spécialisé de Bretagne.
- 6 Nous examinerons d'abord ce qui distingue les parcours professionnels de ces agricultrices. Nous analyserons ensuite comment ces parcours se traduisent dans l'organisation de leur travail. Dès lors, nous nous interrogerons sur les implications identitaires de leurs manières de travailler.

Quels parcours professionnels des agricultrices ?

- 7 Avec la Loi d'Orientation du 4 juillet 1980, les agricultrices obtiennent, par défaut, un statut de « conjoint participant aux travaux », pour celles qui ne sont pas affiliées à un autre régime social. Auparavant, elles n'avaient pas vraiment de statut professionnel : elles étaient « aides familiales ». Un tel vocable soulignait l'ancrage domestique de leur situation professionnelle. Alors, seules les célibataires, les veuves ou celles dont les conjoints étaient retraités pouvaient avoir le statut de chef d'exploitation (Lagrave et Caniou, 1987). Ce que souligne crument Claire de Séverac (1980) : « si tu es une femme, le jour où tu épouses un agriculteur, tu n'es plus rien : tu n'as plus de droit, plus rien. Tu ne redeviens quelqu'un que lorsque, par malheur, ton bonhomme meurt ». Le statut d'aide familial accorde un droit de créance ultérieur sur l'exploitation pour les enfants d'agriculteurs - un « salaire différé » - qu'ils pourront opposer à leurs frères et sœurs lors de la succession de l'exploitation. Il n'offre aux agricultrices que d'être des ayants droit de leurs conjoints et d'être répertoriées dans les statistiques comme main-d'œuvre agricole, notamment lorsqu'elles permettent de conforter l'importance du poids de la profession dans la société. De même sont-elles mises en avant lors des manifestations revendicatives. Alors, plutôt que des professionnelles, elles

apparaissent surtout comme des « dirigeantes dirigées » (Lagrave, 1987). Aides familiales, les agricultrices sont reconnues a minima par la statistique. Mais l'époque est aussi celle de la comptabilité de leur travail, au travers des enquêtes de budget-temps. C'est notamment le cas dans les collectifs où débattent des agricultrices tels que les CETAF⁵ et les CETMA⁶. Pour Delphy (1978), le caractère productif ou domestique d'un travail n'est pas lié à sa nature, mais dépend du rapport social dans lequel il s'inscrit. Cette distinction est d'autant plus importante, quand l'ensemble se caractérise par sa gratuité. Alors peut-on s'interroger sur la valeur monétaire de cette « gratuité ». Ce qui ouvre la voie à l'évaluation de la valeur du travail domestique. Pour Chadeau et Fouquet (1981), sa rémunération représenterait entre 32 et 77 % du PIB marchand. Alors, la quête de reconnaissance du travail des agricultrices se nourrit de ces débats et de la conquête de droits nouveaux, qui développent l'autonomie des femmes : exercice d'une profession sans l'autorisation du mari, libre disposition des biens propres (1965), autorité parentale (1970), IVG, divorce par consentement mutuel (1975) ... Dans ce mouvement, le statut des agricultrices avance à petits pas. La loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 instaure un statut par défaut de « conjoint participant aux travaux » qui leur ouvre des droits sociaux propres. Ce n'est que 20 années plus tard que celle du 9 juillet 1999, et son décret d'application du 7 avril 2000 créent le statut plus avantageux de « conjoint collaborateur ». Celui-ci offre des droits sociaux plus étendus : assurance vieillesse, pension en cas d'invalidité, prestations accidents du travail... La loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 rend obligatoire, l'option entre trois statuts pour le conjoint qui exerce une activité professionnelle régulière sur l'exploitation ou l'entreprise agricoles : soit collaborateur du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole (« conjoint collaborateur »), soit salarié de l'exploitation ou de l'entreprise agricole, ou chef d'exploitation ou d'entreprise agricole (Peiro, 2010). Ces statuts successifs renforcent la protection sociale des agricultrices et contribuent à rendre visible leur travail, à tout le moins en devenant des catégories de la statistique.

- 8 Lors des années 80, c'est en épousant leur mari que les femmes deviennent agricultrices. Rares sont celles qui ont été impliquées dans une formation initiale ou continue agricole, car leur « installation » a rarement été envisagée. D'une part parce que leurs mères cherchaient plutôt à leur faire fuir la condition qu'elles avaient endurée ; d'autre part parce que leurs parents n'imaginaient pas qu'elles puissent assurer leur succession (Dumas, 1990). Alors, les formations destinées aux filles étaient, malgré les interpellations de la commission féminine du CNJA⁷, marquées par leur orientation d'écoles ménagères, dans lesquelles s'enseignaient des compétences plus ménagères qu'agricoles (Canoui, 1980). Relativisons toutefois les carences de la formation professionnelle des agricultrices face à celle de leur mari. En effet, en 1979, malgré les exigences de l'installation aidée - la Dotation Jeune Agriculteur date de 1973 - 82 % des chefs d'exploitation n'ont reçu aucune formation agricole (Rattin, 1981). Quant aux agricultrices, même celles issues d'exploitations agricoles, elles y ont souvent plus appris à aider qu'à faire. Dès lors, elles ont été amenées à construire leurs compétences d'agricultrices selon leurs situations d'épouses, au contact des différents membres et partenaires de l'exploitation et de leurs prescriptions. Plus particulièrement, parce que ces femmes commencent à exercer leur métier en travaillant chez leur mari, sans apprentissage préalable, elles en épousent aussi les manières de travailler. À tout le moins, elles sont contraintes à se conformer à la place qui leur est attribuée, dans une organisation du travail historiquement et spatialement construite par les relations de genre sur l'exploitation.

« J'ai rencontré mon mari à 16 ans. Il était seul et il n'avait pas non plus l'intention de continuer (l'exploitation). Quand il a repris, ça a précipité les choses : il se retrouvait tout seul. On a repris ! Si je ne m'étais pas mariée, j'aurais fait autre chose. L'été, je faisais d'autres boulots que la ferme : j'allais garder des enfants... Pour les femmes, c'est selon qu'on se marie... On devient paysanne par amour du mari. Du métier, après, j'en avais rien appris avant. J'aidais les parents pendant les vacances, aux petits boulots : rentrer le tabac, effeuiller, ramasser les châtaignes. J'avais le tracteur quand on ramassait le tabac. Je conduisais un peu le tracteur pour l'avancer dans les terres... On devient agricultrice. Tout le travail de l'agricultrice se fait en fonction de son mari. Son travail se greffe sur celui de son mari. Son travail n'est pas défini au départ... Pour les soins, maintenant, je suis responsable de mes veaux, ça va mieux... C'est l'étable la plus près de la

maison qui est occupée par la femme : pour les enfants, la cuisine, c'est possible de surveiller ».
(Mme CL, SO, 1985)

- 9 Parmi ces parcours d'agricultrices, se rencontrent aussi celles qui ont acquis des compétences professionnelles, fruits d'une formation par imprégnation (Chamoux, 1978), c'est-à-dire en dehors d'une relation formelle d'apprentissage, en travaillant auprès de parents ou de voisins. Elles ont commencé à exercer le métier sous la contrainte des événements : remplacer le travail d'un disparu. Elles se sont alors trouvées confrontées à des problèmes de cohabitation. Ce partage du même toit entre les générations, sous la direction du chef de la maisonnée, généralement le beau-père, si ce n'est le grand-père, est considéré dans ces années 60 comme la norme, dans les exploitations familiales du sud-ouest. Mais cette norme ne concerne pas alors que les femmes, bien qu'elles la subissent plus dramatiquement souvent que les hommes. En effet, c'est elles qui en souffrent le plus, « du fait de l'autoritarisme des beaux-parents et parfois de la faiblesse de leur mari » (Castel, 1966). Sans droits à la parole, une telle agricultrice est soumise aux ordres de son beau-père (Lacombe, 2003). En revanche, cette situation est considérée comme inadmissible pour un homme, d'autant plus s'il travaille sous les ordres de sa belle-mère. Il est alors raillé pour « être en gendre ». Dans ce cas, l'enjeu du statut est manifeste en termes de genre. La situation est considérée comme intolérable pour le gendre. Aide-familial, même s'il assure un travail considéré comme masculin, il lui semble socialement inacceptable d'être dirigé par une femme. Il préfère plutôt déchoir quelques années en devenant ouvrier. En revanche, ce n'est pas pour lui déchoir que revenir comme aide-familial sur l'exploitation de ses parents, ni que son épouse, en cohabitant, passe sous les ordres de son père et de sa mère. Alors, il suit une formation professionnelle agricole pour acquérir ultérieurement un statut ; ce qu'elle ne fera pas.

« J'avais le certificat d'études... J'étais à l'école ménagère et j'ai arrêté quand mon père est décédé, pour aider ma mère... Je me suis mise au boulot et puis c'est tout. J'ai remplacé mon père. Je labourais, je fauchais, je faisais tout... Une dizaine de vaches laitières à l'époque. Il y avait 30 hectares peut-être, avec beaucoup de bois... C'est ma mère qui était agricultrice, moi j'étais aide familiale, c'est tout... En 63, on s'est mariés, on est restés six mois chez ma mère. Ma mère, c'est elle qui gérait, qui voulait gérer tout. Lui n'a pas supporté... On est parti deux ans... C'est là qu'il a appris son métier de maçon... Mes beaux-parents étaient un peu vieux. Ils ont dit : "si vous voulez pas revenir, on va vendre parce qu'on peut plus tenir". Alors on est revenus ici et on s'est mis au boulot. On était aide familiale. Il a passé un BEPA⁸ à la Chambre d'agriculture. De là, on a pu avoir un emprunt. » (Mme P. 019, SO, 2009)

- 10 Dans les années 80, le plus souvent, le pouvoir dans l'exploitation est celui de l'homme qui en est le chef. Le statut attribué aux enfants qui y travaillent est laissé à sa discrétion. Le plus souvent, c'est le statut d'aide familial qui est accordé : cette catégorie de population active difficile à cerner pour le statisticien, car déclarative et parfois non rémunérée (Guillemot, 1996). C'est ainsi que les membres d'un couple de jeunes agriculteurs, ayant commencé à travailler ainsi, chacun dans l'exploitation de ses parents, se sont vus octroyer ensuite des statuts différents, selon les libéralités de leur père, chef d'exploitation. Lui est demeuré aide familial ; elle a obtenu le statut plus avantageux d'associée d'exploitation.

(Homme) « Dix ans d'aide familial. (Femme) Moi, je l'ai été de 83 à 90 ; il était temps... Enfin associée d'exploitation, donc j'avais quand même une petite différence par rapport à toi. On était mariés, on avait déjà trois enfants et pas de revenus pour lui... Il vaut mieux aller travailler n'importe où, faire n'importe quoi, en attendant que les parents aillent en retraite. Si c'est pour rester dans ces conditions-là pendant 10 ans, aide familiale, ce n'est pas la solution du tout. Soit on s'associe, soit on fait quelque chose, mais on ne reste pas ! » (Mme P. 033, bret, 2008)

- 11 Il est remarquable que les femmes confortent le parcours professionnel de leur conjoint. Sans elles, l'exploitation ne peut perdurer, comme c'est le cas dans d'autres professions indépendantes. La comparaison met aussi en évidence l'importance du travail des conjointes pour que de telles entreprises puissent fonctionner. Leur présence et leur disponibilité sont en effet nécessaires, d'un côté pour tenir le commerce, de l'autre pour que l'ensemble du travail de l'exploitation s'accomplisse sans heurts. Il s'agit de faire ce que ne peut réaliser un individu seul sans compromettre l'efficacité ou la rentabilité de son travail : aller chercher un outil oublié lors d'un chantier de récolte, aider pour ajuster un attelage... Il s'agit aussi

d'assurer des tâches que les hommes rechignent à faire, tels que la comptabilité, le secrétariat et les relations avec les fournisseurs, qui imposent aussi souvent une disponibilité aléatoire. Sans cela, l'embauche d'un salarié est nécessaire. Dans ces contextes, la conjointe est l'apport de main d'œuvre indispensable. À défaut, en agriculture, le travail collectif ou le recours à l'entreprise devient obligé. De même que l'artisan boulanger ne peut s'installer que lorsqu'il a trouvé une conjointe qui accepte de tenir la boutique (Bertaux-Wiame, 2004), l'exploitation agricole, notamment en élevage, mobilise le travail de plusieurs personnes. Alors que la boulangère vit chichement après son installation, dans les exploitations de polyculture-élevage la rentabilité ne permet pas toujours sur la durée de dégager deux revenus ; la gratuité du travail de l'agricultrice permet alors à l'exploitation de tenir.

« La femme, je la vois plus, il y en a plus beaucoup à l'agriculture. Ou alors c'est la femme qui s'installe. Sur la commune, il y en a qu'une, c'est ma nièce. Autrement, la femme travaille à l'extérieur maintenant, il y a que le gars qui reste... Dans une ferme, tu peux pas faire tout seul. Tant qu'il y a les beaux-parents ou les parents qui sont là ça va bien... Regarde (là-bas), il y a les deux frères qui sont restés. Chez (le voisin), il en a ras-le-bol. Encore, il a son oncle et son père qui l'aident, mais bon, ils arrivent à bout de souffler eux aussi. Un jour ou l'autre, si les fils ne veulent pas, reprennent pas, il va tout arrêter ». (Mme J, SO, 2012)

- 12 L'engagement professionnel des agricultrices fluctue tant au cours de leurs journées qu'au long de leur parcours professionnel. Lors de ce parcours, il reste souvent soumis aux exigences domestiques qui leurs sont attribuées. S'occuper des enfants pour l'une, s'effacer devant un fils pour l'autre, réinvestir le métier lors du départ à la retraite de leur mari pour d'autres encore. Ce travail dépendant d'autrui s'inscrit en effet dans le temps long. Il a pour objectif d'assurer la poursuite de l'exploitation de générations en générations. L'agricultrice assure le relais de ses détenteurs masculins. C'est une « passeuse », dont l'activité professionnelle se caractérise de ce fait par sa discontinuité (Cardon, 2004). Quant à son statut, il désigne une précarité semblable à celle de l'enfant qui pourrait la remplacer : « aide-familial ». Cependant, avant même que d'empiéter sur le travail de sa mère, lui est rémunéré, au moins dans les premiers temps par de l'argent de poche, elle non.

« Les jeunes, ils poussent un peu la mère de côté quand ils s'installent. Le mari, il laboure par exemple ; mais souvent, quand on était tous les deux, que les gosses étaient petits, moi, j'allais herser ou semer, que maintenant, c'est plutôt le jeune qui y va. Quand on fait les foin, c'est le jeune qui y va maintenant. Quand il arrive, le jeune sûrement remplace la mère. Ça, c'est sûr ». (Mme Do., SO, 1984)

- 13 À l'approche des années 2000, les agricultrices ont des parcours plus variés, notamment en zones d'élevage spécialisé. Selon la Mutualité sociale agricole (2003), en 2000, 32 % des femmes s'installent par transfert d'exploitation de la part de leur époux, partant en retraite. C'est ainsi que parmi l'ensemble des chefs d'exploitation et co-exploitants, la proportion des femmes atteint 27 % ; elles sont 30 % des chefs d'exploitation et co-exploitants de 60 ans et plus (Recensement général de l'agriculture, 2010). Tandis que les jeunes femmes de moins de 35 ans, qui optent pour l'installation individuelle, représentent 22 % des agriculteurs auxquels a été attribuée une Dotation jeune agriculteur (DJA)⁹ ; elles sont entre 40 et 45 % de ceux qui s'installent sans aides (Lefebvre, 2009). C'est que la part des bénéficiaires de la DJA augmente avec la dimension économique de l'exploitation de celui qui la sollicite, car il est exigé un seuil minimal de revenu prévisionnel pour être éligible. En 2010, 28 % des agricultrices de moins de 40 ans qui se sont installées ont bénéficié de la DJA contre 39 % des hommes (Laisney et Lerbourg, 2012). Dès lors, la DJA est d'abord destinée aux successeurs pressentis des exploitations : majoritairement des hommes. Peu importe que les jeunes agricultrices soient mieux formées que leurs homologues masculins : 44 % ont un niveau supérieur au baccalauréat contre 32 % pour les jeunes agriculteurs (Wepierre et al., 2012). Comme eux, elles sont « de 20 à 30 % à avoir suivi un cursus agricole supérieur court » (Bisault, 2009, op. cit.).
- 14 Dans la période récente, les agricultrices ont souvent exercé au préalable un autre métier. Elles l'ont quitté pour combler une place devenue vacante ou un surcroît de travail sur l'exploitation déjà existante de leur mari. Dès lors, elles sont là encore « pièces rapportées », en s'inscrivant dans un projet auquel elles se raccrochent, prises dans sa dynamique. Dans la perspective

des sentiers de dépendance (Dobry, 2000), leur marge de manœuvre s'en trouve contrainte. C'est en s'appuyant sur des ressources hors de l'exploitation qu'elles peuvent y trouver une autonomie. D'abord au travers de la formation, ensuite en se spécialisant et en s'impliquant dans des activités professionnelles collectives hors de l'exploitation.

« J'étais à Guingamp, j'ai fait un BEP sanitaire et social... Ensuite, il a fallu que j'aille faire une formation de BPA¹⁰ pour pouvoir m'installer avec Daniel, après en 95. J'ai travaillé à l'extérieur jusqu'en 95 dans le commerce. On me dit d'y retourner demain, je pars... J'ai fait une formation en 95 et puis après, je me suis installée en 98... Spécialisée sur le lait dans le GAEC, je fais partie aussi du GVAF¹¹ ». (Ent 20, Bret, 2006)

- 15 Les compagnes actuelles des agriculteurs tendent à acquérir leur autonomie hors de l'agriculture. Cependant, le travail d'un couple d'éleveurs, mixte ou non, n'a rien d'impossible. Il s'agit qu'il puisse dégager deux revenus et que son organisation offre à chacun une autonomie de travail, comme c'est généralement le cas dans les GAEC qui ne sont pas que familiaux. Dans de tels GAEC, les éleveurs changent parfois de poste au long de leur carrière, tandis qu'au fil des départs en retraite, les remplacements s'effectuent indifféremment par des hommes ou des femmes, selon les choix et les compétences de chacun.

- 16 Un autre mode d'accès au métier implique des jeunes femmes d'origine agricole, qui ont recherché des emplois hors des exploitations, sous la pression de leurs mères qui cherchaient à leur faire fuir la situation qui fut la leur. Après des études agricoles, mais non orientées vers la production, elles ont occupé des emplois de cadres intermédiaires du secteur, dans les domaines commerciaux ou administratifs. Elles deviennent agricultrices et quittent leur métier à l'occasion d'une carence de main d'œuvre sur l'exploitation de leur mari. Leur mission est palliative : il s'agit d'assurer le travail délaissé et de faire perdurer l'exploitation. La formation de certaines d'entre elles leur permet de s'installer aisément et d'acquérir un statut.

« Je suis arrivée en 95 parce qu'il y avait un besoin de main-d'œuvre sur l'exploitation. Je travaillais à la Chambre d'agriculture du Morbihan... Conseiller d'entreprise, c'est-à-dire que je faisais l'animation de groupes individuels et je faisais du suivi individuel d'exploitation, essentiellement du diagnostic pré-installation pour les JA¹²... BTS, stage et une expérience de commerciale : pas grand-chose à voir avec l'agriculture pure et dure ». (Mme P, 04, Bret, 2007)

- 17 D'autres, d'origine non agricole, ont exercé des emplois dans le secteur après des études agricoles non orientées vers la production. Là encore, c'est une carence de main d'œuvre sur l'exploitation de leur mari qui les conduit à abandonner leur emploi. Dans les années 2000, ces femmes reprennent des formations, autant pour acquérir une autonomie technique que pour obtenir un statut et des aides pour s'installer.

« J'ai fait des études agricoles. Un BTS à l'époque... Je me dirigeais plus vers le commercial. Quand j'ai rencontré mon mari, je suis venu travailler dans la région. J'ai travaillé à Groupama pendant dix ans, de 91 à fin 2000. Et puis en 2001, les parents de mon mari sont partis en retraite. Donc, dans un premier temps, ils partaient à mi-temps chacun, ça libérait un plein temps. Du coup, j'ai suivi une formation à Kernilien, un peu de remise à niveau pour le porc, parce que je ne voulais pas être à la charge de la société, savoir un peu de quoi on parlait. Du coup, je me suis installée en juillet 2001 ». (Mme Pa. 02, 5-07, Bret)

- 18 De formation agricole orientée vers la production, certaines avaient le projet de s'installer, sans toutefois en avoir les moyens propres. Alors, elles ont dû attendre d'être en capacité d'obtenir un statut décent sur l'exploitation de leur mari. Poursuivant leur activité salariée, elles ont « aidé » sur l'exploitation, endurant le poids de leur double activité. L'objectif était de conforter le développement de l'exploitation pour y créer leur futur emploi. Le travail qu'ont réalisé tout ce temps de telles femmes souligne les discontinuités et les continuités des formes statutaires et domestiques que peut prendre le travail (Schwartz, 2004), notamment dans le domaine agricole.

« Je voulais m'installer. J'avais fait une filière agricole, je voulais avoir une pleine reconnaissance. Je ne concevais pas être la conjointe d'exploitant. J'ai un BTS gestion. De 94 à 98, je me suis mise en congé parental, parce qu'on a eu trois enfants. Avant, je travaillais dans la distribution, comme caissière, dans un petit magasin. Je voulais rester dans des activités un peu disponibles pour l'exploitation quand même. Quand j'ai travaillé à l'extérieur, je n'étais pas du tout sur l'exploitation, malheureusement ou heureusement, je travaillais quand même, je participais quand

même. Oui, le soir ou le matin, parce que je m'étais arrangée avec mon employeur, comme je travaillais loin et comme c'était un copain, de cadrer des horaires condensés dans la journée pour pouvoir avoir des disponibilités ». (Mme P. 001, 6-08, bret)

- 19 D'autres agricultrices ont fait initialement le choix de leur métier. Ainsi de ce frère et de sa sœur, issus d'une famille d'éleveurs laitiers, qui se sont mis en Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) en 1998, après avoir effectué tous deux une formation agricole : un BTA¹³ pour lui et un BTS-TA¹⁴ pour elle. Lui a fait un détour salarié en élevages laitiers et porcins. Elle a d'abord travaillé dans une grande structure en porc, puis en coopérative, pour effectuer des échographies ; ce qui lui a fourni l'expérience comparative de nombreuses situations d'élevage. Leurs conjoints occupent des emplois hors de l'agriculture. Toutefois, l'organisation du GAEC tient compte des exigences de la famille autant qu'elle suscite sa collaboration.

« L'avantage aussi de notre situation, c'est que nos conjoints travaillent à l'extérieur, donc ils nous ramènent quand même un salaire... La famille ne subit pas trop la conjoncture, même si le GAEC le sent. Et par là-dessus, ils sont sympas, ils viennent nous aider le dimanche matin. Donc, on a un week-end tous les quinze jours, du samedi midi au lundi matin, grâce aux conjoints qui viennent... Par contre, avec nos conjoints, on se voit trois, quatre fois par an pour leur dire nos projets ; on voit les vacances, les gardes, les investissements, ce qui se passe, comment ça va. On fait le point avec eux alors qu'on peut en discuter tous les jours, mais c'est qu'une version. On aime bien... Des fois, il y a des choses qu'on arrive à faire passer en se réunissant tous les quatre ». (Ent 029, GAEC, bret)

- 20 Pour d'autres, telle cette femme qui, non issue du milieu agricole et titulaire d'un BTS comptable, remplace un emploi vacant sur l'exploitation, être devenue agricultrice lui permet d'être plus disponible pour ses enfants. Après avoir suivi la formation exigée pour « s'installer », elle devient chef d'exploitation en 1995. Mais c'est plus une implication au service de la famille et de l'exploitation qui la meut, qu'un engagement professionnel. Remarquons également qu'elle mentionne que sa belle-mère prend le statut de coexploitante, que son mari ne lui avait pas été accordé auparavant. Ce qui lui permettra d'améliorer le niveau de sa pension future. Pratique qui accroît de manière ambiguë, dans les comparaisons chronologiques, la proportion des femmes ayant le statut de chef d'exploitation : en 2000, environ 25 % des femmes chefs d'exploitation assurent en fait la transition entre la retraite de leur mari et la reprise par un héritier (Bel, 2009).

« Ici, on est une EARL¹⁵ Monsieur Madame. À l'origine c'était un GAEC père-fils. Après, comme il y avait un petit écart d'âge, c'est ma belle-mère qui est rentrée dans le GAEC pour faire valoir les droits après, comme il lui restait quelques années en plus. Moi je travaillais à l'extérieur... J'étais en congé parental à ce moment-là (départ du salarié), j'avais eu ma troisième. Je suis pas passionnée, enfin aujourd'hui, je suis chef d'exploitation, je suis complètement... Il y a pas de soucis, mais je l'ai pas fait pas passion. J'avais fait des études d'économie, mais bon, ça me sert aujourd'hui aussi. Du coup, on s'est dit : qu'est-ce qu'on fait ? J'ai dit : "à ce moment-là, je peux peut-être rester sur l'exploitation". Donc, je suis repartie sur une formation agricole ». (Mme E., EARL, bret, 027, 2009).

- 21 Pour cette fille d'éleveurs de porcs, pionniers des GAEC en Bretagne, qui souhaitait exercer le métier d'éleveuse, l'installation s'est effectuée après un BTS techniques agricoles et gestion de l'entreprise. Elle a travaillé d'abord comme salariée deux années dans le GAEC, avant d'en devenir associée en 1991. Elle y a exercé tous les postes. Avec la naissance de son premier enfant, elle prend la responsabilité du poste administratif, moins contraignant temporellement, tout en assurant son tour de remplacement sur l'élevage lorsqu'elle y est de permanence. La pratique n'est en effet pas rare, dans les GAEC contemporains, que les agricultrices diminuent leur engagement dans le travail, pour s'occuper de leurs enfants. En effet, aujourd'hui encore, c'est aux femmes qu'il incombe d'articuler leur travail avec les exigences familiales et plus particulièrement de se rendre disponibles pour leurs enfants (Descarries et Corbeil, 2002). La situation est d'autant plus fréquente qu'en milieu rural, l'accueil institutionnel de la petite enfance est toujours limité. Déjà, lors du Recensement de 1982, les agriculteurs se caractérisaient en étant ceux chez qui le taux de scolarisation des enfants de deux et trois ans était le plus faible (Desplanques, 1985). Alors, les agricultrices ne semblaient pas s'en

plaindre, car elles se singularisaient en déclarant qu'elles n'avaient pas de difficultés pour garder leurs enfants (Villeneuve-Gokalp, 1985). Aujourd'hui, malgré le développement des structures collectives d'accueil, le taux des places offertes en milieu rural ne croît qu'avec son niveau d'urbanisation. (Bailleau et Borderies, 2011).

« Au départ, tout le monde ici est passé par là. Le poste le plus facile pour rentrer dans l'élevage, c'est la maternité. Donc moi j'ai été co-responsable de la maternité pendant mes premières années. Il y a beaucoup de travail auprès des petits, soins, surveillance, observation. Là, on apprend énormément de choses sur l'élevage. C'est là que ça se passe... Aujourd'hui, je vais presque plus dans l'élevage, je travaille essentiellement au bureau... On a eu des enfants, la famille a évolué et donc je ne travaille plus qu'à mi-temps ». (Mme Ge. GAEC, 09, 2006)

- 22 La discontinuité ou plutôt la flexibilité du travail des femmes n'est pas propre au secteur agricole. Ailleurs, elle existe aussi. Mais elle semble de moins en moins liée à des mobiles domestiques qu'à l'accroissement des formes de flexibilité du travail salarié (Kempeneers, 1991). Aujourd'hui, les compagnes des agriculteurs ne sont pas épargnées par ce phénomène. C'est ce qui conduit certaines d'entre elles à se réorienter vers l'agriculture. En effet, les parcours professionnels des agricultrices se distinguent selon les périodes et les organisations dans lesquelles elles s'insèrent. Dans les années 80, la plupart d'entre elles sont devenues agricultrices en épousant un agriculteur, quelques-unes par filiation. Leur formation professionnelle a été le plus souvent limitée au minimum, souvent même inexistante, alors, elles sont le plus souvent « aide familiale », ce qui les laisse aux marges du métier, même si leur statut a progressivement évolué. Plus récemment, nombre d'entre elles ont exercé au préalable un autre métier, qu'elles ont abandonné pour travailler comme agricultrices ; parfois contraintes par le marché du travail, souvent pour occuper une place laissée vacante dans l'exploitation de leur conjoint. Alors, elles se sont formées à minima, au moins pour pouvoir s'installer statutairement. D'autres avaient le projet initial de s'installer en agriculture. Elles ont effectué un parcours de formation en conséquence. Dans les exploitations de type familial, leur autonomie demeure toujours limitée. En revanche, dans les élevages spécialisés et les structures collectives, l'organisation du travail leur permet d'exercer pleinement leur métier ; si ce n'est qu'elles modulent souvent leur engagement pour s'occuper de leurs enfants. Soulignons cependant qu'aujourd'hui, notamment dans les régions de matriarcat, la filiation demeure un moyen notable d'accès au métier pour elles. Ainsi, en Pays basque, le régime successoral privilégie l'ainé, qu'il soit femme ou homme, pour prendre la succession de l'exploitation. Ici, le taux d'installation des agricultrices est de 33 %, l'un des plus élevés d'une moyenne nationale de 25 % en 2005 (AFI-EHLG, 2008). Une situation proche se rencontre en Bretagne, en pays bigouden. Là-bas, la succession de l'exploitation échoit à l'aîné ou au dernier-né, qu'il soit fille ou garçon, selon que l'on est situé au nord ou au sud du pays (Ségalen, 1980).

Organisation du travail et manières de travailler des agricultrices

- 23 Pour les agricultrices qui travaillent dans des exploitations à caractère familial, l'engagement professionnel varie selon les tâches périodiques qui leur sont assignées et les sollicitations qui leur sont adressées. L'organisation de leur travail se caractérise au quotidien par son morcellement. Pour d'autres, notamment pour celles qui travaillent dans des structures collectives, la spécialisation procure une autonomie dans le travail. Pour toutes, l'engagement professionnel peut varier sur le long terme.

Un travail dépendant et au service d'autrui

- 24 Une partie du travail des agricultrices consiste à aider celui d'autrui, pour en assurer la fluidité. Mais une telle aide est aussi lourde de sens. Elle est en effet comparable à celle de ceux qui aident leurs proches devenus dépendants. Comme eux, c'est au nom d'une relation affective qu'elles se sentent obligées, par solidarité, voire exigence morale (Saillant et Gagnon, 2001) de manipuler un objet encombrant, d'effectuer une opération concomitante qui permet une réparation... De même interviennent-elles aussi en complément pour limiter le morcellement

ou la durée d'une tâche : aller chercher une pièce manquante, aider à rentrer une récolte menacée par la pluie... Et elles assurent aussi des aides ponctuelles lors des travaux collectifs masculins : faire les courses pour un chantier, transmettre les consignes, préparer les repas... Les hommes, eux, poursuivent leurs objectifs, sans se laisser interrompre. Ils réalisent le travail qu'ils ont prévu. Les femmes doivent s'arranger pour que les autres travaux soient assurés. Ainsi, permettent-elles que ceux des hommes se déroulent dans les meilleures conditions possible. Ce faisant, leurs tâches varient au fil des sollicitations. Cependant, elles ont construit une organisation de leur travail adossée à une longue expérience de ces aléas. Celle-ci leur a permis de connaître et d'anticiper l'activité d'autrui, pour pouvoir réaliser la leur, de la manière la moins coûteuse possible, donnant cohérence et fluidité à leur activité.

« La compétence de l'agricultrice, c'est ça : c'est-à-dire, sans être énervée ni surprise, ni dérangée, d'être disponible au moment où on le lui demande. Elle doit prévoir, sachant que son mari fait tel travail, sachant qu'il y a ça de programmé. Ça on ne peut pas le changer ; c'est quelque chose qui se fait sur la propriété. Alors qu'elle, elle peut changer son travail domestique en fonction de la demande d'aide. Si elle n'est pas demandée, elle peut s'organiser différemment. C'est ça la compétence de l'agricultrice, parce que si elle est énervée, dérangée ou si c'est un problème chaque jour, effectivement ce serait insupportable. Alors que si son travail est organisé comme ça, elle sait qu'à tout moment elle peut être dérangée, mais elle prévoit son travail en fonction, ce qui fait que c'est supportable ». (Mme Le, SO, 4-87)

- 25 La dépendance du travail des agricultrices se traduit notamment par leurs difficultés à prévoir leur travail et à s'organiser en conséquence. Cela implique une grande connaissance des manières de faire et des activités de chacun sur l'exploitation. Apparaît ainsi en creux, l'importance de leurs activités de surveillance qui leurs permettent de s'insérer de manière fluide dans les activités d'autrui qu'elles ont anticipées. De telles activités ont cependant un coût mental, car ce sont en quelque sorte des double-tâches : des cumuls d'occupation (Guilbert et al., 1965). Ce qui implique aussi qu'elles admettent que leur travail est toujours secondaire. De même qu'elles doivent l'organiser de manière telle qu'il puisse supporter de multiples interruptions. Comme la secrétaire, appréciée parce qu'elle n'a pas à charge d'enfant (Pinto, 1990), l'agricultrice se doit d'être disponible. La situation change cependant, moins selon le statut que l'organisation du travail qu'il suscite. C'est ainsi que dans les « vrais » GAEC - ceux qui ne sont pas qu'un habillage juridique d'une exploitation familiale - la répartition des tâches de chacun est définie. Alors, la relation d'entraide se substitue à celle dépendante de l'aide.

« Je suis en complément. Comme mon mari s'en va souvent, je suis toujours là. En appoint, disons. Je suis toujours en train de surveiller ; de faire et de surveiller. Dès qu'il n'est pas là, il faut prendre le relais. Quand il doit partir, c'est toujours le travail de la maison qui reste en général. Le travail de la ferme, il est obligé de marcher... Le travail de l'intérieur, il est reportable... À part la cuisine... En général, l'homme finit ce qu'il a à faire, la femme, non. Dès fois, quand même, on finit bien, quand on est au jardin. Pas souvent, finalement. On fait marcher plusieurs choses à la fois. C'est difficile. On est habitué comme ça. Ça revient à dire que la femme c'est toujours le bouche-trou ». (Mme Da, SO, 1984)

- 26 Les agricultrices ressentent les difficultés de programmation de leur propre travail comme une pénibilité, inhérente aux tâches qui leur sont assignées au sein des exploitations. C'est qu'en effet, elles ont pour mission principale d'aider. Bien qu'elles prévoient relativement et gèrent les interruptions de leurs activités en cours, elles les perçoivent aussi comme une atteinte à leur autonomie, qui souligne à tout moment leur dépendance.

« Dès fois, quand il m'appelle, ça m'énervé. Ça me coupe tout ce que j'ai prévu. Hier, j'étais en haut, j'étais en train de faire mes rideaux, et bien ça y est, il m'a appelé pour aller atteler la remorque. Il n'y arrivait pas à atteler. Alors, vous vous rendez compte, il faut descendre de là-haut, faut me chausser, faut monter la route à la remorque, faut poser les chaussures, faut remonter là-haut. Vous vous imaginer toutes les fois qu'on marche comme ça ! C'est ça que le soir on ressent ». (Mme C., SO, 1984)

- 27 Dans les GAEC, l'organisation du travail est formalisée. La répartition des tâches est décidée au préalable et les ajustements s'opèrent notamment lors de réunions, telles que les pauses café et les repas pris en commun, dont l'objectif consiste explicitement à débattre de tels ajustements. Dans les exploitations à caractère familial, la dimension formelle de

l'organisation du travail est limitée. Alors, la visibilité des actions de chacun produit un ordre social qui permet aux acteurs de se coordonner mutuellement (Garfinkel, 1967). L'agricultrice contribue à cet ordre en assurant cette coordination qui donne au travail son apparente fluidité (Nicourt et Filippi, 1987). Pour cela, elle quête les éléments pertinents pour l'organisation commune et celle de chacun. Alors, elle utilise la visibilité que donne implicitement chacun de son travail. Mais ce faisant, l'organisation qu'elle met en place pour autrui, de même que le travail qu'elle effectue elle-même, demeurent invisibles. C'est ainsi que la gestion des phénomènes aléatoires de l'exploitation repose sur sa disponibilité permanente (Berlan, 1982). Dès lors, ce n'est que l'indisponibilité des agricultrices qui révèle l'existence et la pertinence de leur travail. Pour elle, le service et la participation au repas ont une double signification : d'une part, servir les convives, d'autre part anticiper, au travers de la conversation qui se déroule à cette occasion ou qu'elle oriente, ce qu'elle devra fournir ultérieurement comme aide à autrui. Ainsi, pourra-t-elle s'y préparer et reprogrammer en conséquence son propre travail. Cet usage à visée professionnelle du repas tranche cependant du débat professionnel éventuel des hommes qui y participent. Il est reconnu que les débats masculins aient cet objectif ; ce n'est pas le cas des interventions et sollicitations de l'agricultrice. Il n'est explicite pour personne qu'elle s'organise alors, quêtant des informations qui contribueront aussi à l'organisation du travail des hommes. Une telle compétence n'est ni visible, ni reconnue pour telle. La programmation qu'elle effectue alors ne se remarque pas. Parce ce qu'elle est une traduction de son souci des autres, comme une marque d'attention, elle reste discrète et donc invisible (Molinier, 2010). Une telle posture est aussi prêtée aux agricultrices, quant à leurs relations avec l'environnement, notamment par la pratique de l'agriculture biologique. C'est le cas de sondages (CSA-Agence Bio, 2011). En 2010, parmi les exploitations certifiées *bio*, 6,9 % sont dirigées par une femme de moins de 40 ans ; 5,3 % le sont par un homme (CEP, 2012). En Rhône-Alpes, la région qui compte en France le plus grand nombre d'agriculteurs *bio*, les femmes sont en 2010 autant que les hommes à diriger une exploitation *bio* (Agreste, 2013).

Un travail morcelé

- 28 Comme dans la plupart des couples de travailleurs indépendants, le travail des agricultrices se caractérise par des séquences de courtes durées et imbriquées qui impliquent une organisation singulière (Jacques-Jouvenot et Tripiet, 2004). Un tel morcellement du travail est physiquement et mentalement coûteux. Certes, parce qu'il s'agit de gérer de multiples tâches à la fois, mais aussi parce qu'il est signe de leur dépendance et plus particulièrement de l'aide qu'elles se doivent d'apporter à autrui. Cette diversité apparente de leur travail, qui en est le fruit, en masque l'unité, qui lui donne sens, tant pour elle-même que pour autrui. Comme le travail des femmes qu'observe Yvonne Verdier (1979), les façons de faire des agricultrices sont des façons de « tout faire ». Un tel enchevêtrement de situations de travail en brouille l'intrigue, comme l'aurait écrit Émile Henriot¹⁶ : le sens du travail des agricultrices est en effet difficile à percevoir pour autrui. Cependant, aider, c'est aussi ne pas avoir de travail à soi. Alors, lorsque pour elles : « tout faire, c'est ne rien faire », un tel morcellement de leur travail lui confère cependant par dérision une unité : celui d'un travail domestique. « On refait le ménage dans les travaux de la ferme » (Mme T., SO, 1984).
- 29 Tout laisse pourtant à penser que cette manière de travailler est celle qu'attendent de l'agricultrice ses partenaires de l'exploitation. Tandis que le technicien, qui vient rencontrer l'agriculteur, considère qu'elle est disponible pour aller le chercher ; pour ceux qui participent à un travail collectif sur l'exploitation, elle se doit d'aller quérir un instrument oublié. Et chacun trouve normal que le repas soit prêt au moment où il vient de terminer son travail, et qu'elle en assure le service. Bref, la tâche de l'agricultrice, c'est sa polyvalence, sa disponibilité et sa capacité à anticiper et à répondre aux sollicitations de tous, en toute discrétion. Cependant, cette manière d'exercer son travail est aussi le fruit d'une expérience ni visible, ni reconnue, construite sur la durée. Elle a observé le travail de ceux qui interviennent sur l'exploitation ; elle a quêté des informations auprès de ceux qui attendent que « le patron » arrive ; elle a essayé, au cours du repas, d'interroger de manière anodine chacun sur ce qu'il projette de faire.

Ainsi peut-elle supputer les « aides » futures qu'elle risque de devoir apporter. C'est ainsi qu'elle se construit une programmation virtuelle souple, qu'elle adapte au fil des sollicitations, afin de ne pas être prise au dépourvu (Vallax, 1984).

« La compétence d'une agricultrice, c'est de pouvoir changer toute sa journée de petits boulots ; de passer d'un travail à un autre sans être prise au dépourvu. Je passe aussi bien des travaux ménagers que sur l'élevage, que le coup de main au mari avec les machines quand il faut mettre l'engrais, quand il faut laver les seaux, donner un coup de main s'il nettoie l'étable à veau, des trucs comme ça, quoi. Même si elle doit dans une journée faire ça ou ça, il y a toujours des imprévus. Plus elle est disponible, sans s'énervier, sans que ça la dérange, plus elle est compétente ». (Mme L., SO, 1986)

- 30 Lorsque les agricultrices comparent leur travail à celui de leurs conjoints, elles mettent en avant la continuité de leur travail et la sérénité que procure cette continuité pour aborder ce faisant d'autres questions. Le travail des agriculteurs se voit et comme tel est reconnu. Celui des agricultrices consiste en un enchaînement de travaux différents et sous contraintes d'un temps qu'elles ne maîtrisent pas. Ces situations constituent pour elles une pression professionnelle singulière. Celle-ci tient au morcellement de leur travail et aux limites de sa prévisibilité. Quant aux interruptions, qui remettent autant en cause leur programmation que leur autonomie, elles déniaient en quelque sorte l'existence et l'intérêt du travail qu'elles accomplissent. Le coût de cette pression est d'autant plus important qu'il exprime une absence de reconnaissance de leur travail.

« En arrivant dans la maison pour lui, c'est fini, pour moi, ça continue. Pour que ça tourne, il faut que la femme soit un peu partout. Pour les hommes, le travail est très défini. C'est toujours un peu le même travail. Il n'y a pas de petits changements comme dans le travail d'une femme. Il peut laisser vagabonder ses pensées. Il n'est pas dérangé. Moralement, nerveusement, c'est moins pénible. Nous, le travail que nous faisons ne se voit pas. Il ne se voit que s'il n'est pas fait. Si un jour, il ensile 2 ha de maïs, ça se verra. Soigner ses bêtes le matin, ouvrir les fenêtres (des élevages), aider les enfants aux devoirs, préparer des conserves... C'est pas quelque chose qui se voit. C'est exaspérant... Tous ces petits boulots entrecoupés, c'est très pénible nerveusement. Si je pars une après-midi faire 3 heures un boulot déterminé, je suis plus décontractée. Faire un tas de petites choses, pour mon mari, ce n'est pas du boulot. Les hommes, ils ont un boulot bien déterminé. Ils ne supporteraient pas ce qu'on fait ». (Mme La., SO, 1993).

- 31 Le travail des agricultrices apparaît rarement à autrui comme professionnel. D'autant que le plus souvent, c'est sous le toit de la ferme, espace réputé domestique, et plus particulièrement dans la salle commune, que chacun la rencontre. Certes, chez certaines, les propositions des conseillères de vulgarisation féminine, de réorganiser l'habitat en distinguant espaces professionnels et domestiques, ont été mises en œuvre : salle « à manger » distincte de la pièce commune, aménagement d'un bureau clos... Mais ces espaces ne sont pas « habités » (Soriano et Wagner, 1980), c'est-à-dire appropriés pour vivre et travailler au quotidien. Tandis qu'ailleurs la maison, qui a été « presque expurgée » de l'espace du travail (Soriano, 1981), poursuit son histoire. Là se trouvent le téléphone et le « coin bureau », et continuent encore à se débattre les questions aussi bien techniques qu'organisationnelles de l'exploitation. Dès lors, la confusion des espaces et des temps du travail domestique et professionnel des agricultrices, de même que le travail morcelé qui en découle, contribuent à occulter la dimension professionnelle de leur travail. C'est plus particulièrement le cas dans les exploitations où l'organisation du travail est familiale

Le travail de professionnelles spécialisées

- 32 Certaines agricultrices sont responsables à part entière des travaux qu'elles effectuent sur leurs exploitations. Ce sont surtout celles qui sont entrées dans le métier dans une période plus récente et particulièrement dans des régions d'élevage intensifié, telle la Bretagne. Ces femmes exercent généralement des travaux spécialisés sur l'exploitation ou en s'adossant à elle. L'organisation de leur travail est définie et elles assurent leurs tâches de manière autonome. Dans l'exploitation comme au-delà, elles ont des relations avec des agriculteurs, hommes et femmes, avec qui elles débattent de leur métier. Aussi sont-elles reconnues pour professionnelles.

33 Avec la mise en place des GAEC, au début des années soixante, s'est opéré un changement de signification de l'aide dans le travail, par rapport à celle qui avait cours dans l'exploitation familiale. Le GAEC suppose l'égalité des associés et entraîne implicitement de ce fait une obligation d'entraide. Ce passage de l'aide à l'entraide et la réciprocité qu'elle implique, les agricultrices en sont les principales bénéficiaires. Elles trouvent ainsi des relations plus paritaires dans leur travail. L'organisation formalisée cadre alors l'activité de chacun dans sa spécialisation, tout en impliquant, en cas de besoin, l'entraide entre les titulaires des différents postes de travail. Alors, ce n'est pas seulement par altruisme que chacun est aidé, mais parce que l'aide a le sens d'une contribution à la bonne marche globale de l'organisation collective : à l'œuvre commune. Dans les « vrais » GAEC, la notion de collectif de travail se substitue à celle de disponibilité familiale. Là, la spécialisation du travail de chacun, au sein d'un collectif organisé, limite la pénibilité physique de certaines tâches, notamment celles des agricultrices. En dehors de tels îlots socio-techniques - des manières de travailler qui se distinguent selon des territoires ou des organisations - (Wisner, 1981), l'exclusion des agricultrices des travaux mécanisés est une tendance lourde (Bécouarn, 1975). C'est le cas dans les élevages industrialisés hors-sol, de volaille ou de veaux. Là, elles disposent rarement des systèmes d'alimentation mécanisés, qui resteront longtemps l'apanage des hommes. Plus largement, le genre s'inscrit dans la mécanisation du travail agricole, sélectionnant ainsi ses utilisateurs. Au début du siècle dernier, l'arrivée de « la mort des hommes », cette batteuse à bras, dont le maniement était si épuisant que les hommes s'y relayaient après quelques minutes seulement de travail, exclut les femmes des collectifs de battage, lors desquels elles préparaient l'aire et maniaient le fléau. De même, dans les années 80, l'usage du *round-baller* (presse à foin pour créer des balles rondes) exclut les femmes des travaux collectifs de la fenaïson et de la moisson. La machine diminue le travail des hommes, tandis qu'elle accroît la pénibilité de celui des agricultrices, qui doivent piocher dans les balles de foin compactées pour le distribuer manuellement à la fourche. La mécanisation réorganise les tâches - au sens de ce que chacun se doit de faire - des femmes et des hommes. Pour elles, la réorganisation se traduit le plus souvent par leur isolement. Ainsi, échoient aux agricultrices les délaissés de la modernisation technique. En conséquence, la dimension physique de leur travail perdure. Ces « charrieuses de seaux », qui ont « le permis de brouette », sont percluses de douleurs articulaires, de lourdeurs de jambes et se désolent de voir se dégrader leurs mains : leur travail marque leur corps (Nicourt, 1999). Physiquement et mentalement, l'absence de prise en compte de ce travail fait mal (Messing et Lippel, 2013). Les agricultrices des premiers GAEC mettaient d'ailleurs en avant la diminution d'une telle souffrance physique de leur travail.

« Le but, c'était surtout de diminuer le travail des femmes, parce que à l'époque, les femmes dans les fermes individuelles, faisaient beaucoup de travail physique : le fumier, les choses comme ça, à la main. Moi j'ai jamais vidé du fumier, sur les veaux par exemple. Mais il y a quand même beaucoup de femmes qui l'ont fait, qui le faisaient à la main. À l'époque, on s'est installé en 62, on tirait encore les vaches à la main. Le GAEC, quand même, a développé mécaniquement beaucoup de choses... C'était quand même plus facile de travailler, de traire en salle de traite que de traire en étable ». (Mme F., 032, GAEC, bret, 2009)

34 Dans ces premiers GAEC, les agricultrices acquièrent autonomie et reconnaissance. Celles-ci sont cependant bornées par quelques limites. La rémunération y est rarement individualisée, mais définie par couple. De même que les femmes sont souvent considérées comme n'effectuant qu'un mi-temps. On aurait peine à trouver, dans l'organisation du travail d'un tel collectif, un homme à mi-temps, en charge du secrétariat ou de la comptabilité.

« Les femmes, en principe, on travaillait à mi-temps. Moi je m'occupais de la traite ici, avec lui. La femme de Yves, elle venait à peu près deux fois par semaine, quelquefois plus quand on n'était pas là. Et puis, ils nous remplaçaient un dimanche sur deux parce que, au départ, on n'était que quatre ». (Mme F., 032, GAEC, bret, 2009)

35 Travailler en GAEC implique une obligation d'égalité des associés, qu'ils soient hommes ou femmes, à partir du moment où chacun exerce une spécialité. Cette spécialisation offre une indépendance qui en retour implique une formalisation de l'organisation des relations de

travail et des manières de débattre des problèmes qu'il pose. Chacun gagne en autonomie, tout en sachant pouvoir compter sur les autres.

« Le fait d'être en GAEC ne soulage pas le travail parce que chacun a son poste... Il faut que chacun trouve sa place, que chacun ait ses responsabilités. Il faut que tout le monde soit sur un pied d'égalité. Et puis il faut respecter le travail de l'autre ; faut faire confiance à ce qu'il fait. Mais c'est vrai qu'à ce moment il faut que tout le monde travaille bien ! Chacun a son travail à faire, en fait... Déjà, on mange tous les midis tous ensemble. Donc, on se voit. Donc on n'a pas besoin de réunion pour voir ce que chacun va faire ». (Mme A., 033, bret, GAEC, 2008)

- 36 Une telle organisation se retrouve aussi dans d'autres formes sociétaires. Notamment lorsqu'employer des salariés contribue aussi à formaliser l'organisation du travail de chacun des partenaires de l'exploitation. Dans ces situations, celle-ci repose sur la spécialisation de chacun, qui peut aussi devoir aider autrui, qu'il soit homme ou femme.

« Je fais la traite matin et soir, la traite et les soins des animaux. Mon mari est là en général comme on a une installation assez ancienne... On est obligés d'être deux, c'est-à-dire que, pendant que je traie, comme on déplace les vaches, il faut qu'il nettoie. Moi je traie et mon mari s'occupe du paillage et de l'alimentation. Après, vers 9 heures, 9 heures et demie, je suis disponible. En fait, j'ai beaucoup de travail administratif, que ce soit passer un coup de fil, et je fais toute ma comptabilité de A à Z. Je la fais pas tous les jours, mais il y a des périodes de comptabilité, de GTE-G3T¹⁷. On a acheté un logiciel aussi pour tout ce qui était suivi, plan de fumure. On a toute une obligation plan de fumure, phyto ; maintenant l'enregistrement sanitaire aussi, même si ça reste encore assez manuel pour l'instant. Autrement, le porcher travaille tout seul, mais pour certains travaux, comme on est en système classique, sept bandes, tout ce qui est soin aux animaux, la semaine de mise bas, jeudi, vendredi, je vais lui donner un coup de main, parce que quand il y a 24 truies en même temps, ça fait quand même pas mal de porcelets ». (Mme E., EARL, bret, 027, 2009)

- 37 L'autonomie du travail des agricultrices passe par l'établissement de relations avec leurs partenaires de travail et leurs pairs. Notamment dans les GAEC se mettent en place des manières formalisées d'échanger, au-delà des réunions statutaires, ce qui les distingue fortement des exploitations à caractère familial. On passe de la conversation informelle au débat des problèmes et à la réunion formelle, généralement planifiée chaque matin, qui réunit le collectif de travail après les soins. Là, chacun expose les problèmes rencontrés. L'intérêt est alors autant de résoudre des questions techniques et sanitaires que d'organiser le travail collectif. De telles structures permettent aussi aux agricultrices de prendre part, à l'extérieur, à des réunions techniques et de s'impliquer dans des responsabilités professionnelles. Là, elles constatent que leur situation n'est pas partagée.

On démarre à 7 heures et demie le matin. De 7 heures et demie à 9 heures et quart, tout le monde est dans son poste et donne à manger. C'est là qu'on sent l'élevage. Donc à 9 heures et demie, on se retrouve tous... On appelle ça le casse-croûte... S'il y en a un d'entre eux qui sent qu'il y a un secteur de l'élevage qui a un problème, là tout de suite c'est dit. Et là, hop, on en parle... Quand il y a quelque chose, on assure tout de suite. Mais ça c'est vrai que le groupe là, le groupe GAEC, là il est important. On discute ensemble et on prend une décision rapidement... Dans le CETA... On est huit et c'est le même style d'élevage, taille assez importante avec des salariés... Je suis la seule femme. Et dans toutes ces réunions techniques, en général je suis toute seule. C'est rare qu'il y ait des femmes. (Mme G., 09, GAEC, bret, 2006)

- 38 Chez ce couple d'éleveurs de porcs de Bretagne, qui emploie en 2008 un salarié à temps partiel, les rôles sociaux, qui distinguent généralement hommes et femmes au sein du milieu agricole, sont inversés. Elle « a beaucoup de réunions à l'extérieur, à peu près trois par semaine en moyenne », selon son conjoint. Responsable professionnelle, elle se doit d'être techniquement compétente dans son élevage pour assurer son autorité, dans ce secteur où le référentiel du métier est masculin (Rieu et Dahache, 2008). Pour elle, cela passe par la préservation d'un domaine de tâches professionnelles spécialisées sur l'exploitation.

« Moi, normalement, je m'occupe des maternités. Je te donne un coup de main aux gestantes. Et puis après, post-sevrage et le restant, tu fais. Moi je fais tout ce qui est papiers. Des fois, le matin, je te dis : "j'ai oublié de te dire, je suis pas là aujourd'hui : tu fais mon boulot". On travaille beaucoup avec des stabilos et des panneaux. En règle générale, l'un peut faire le boulot de l'autre. Entre nous, on sait ce que fait l'autre... C'est rare que je ne vais pas à l'élevage le matin. Oui, je passe, j'y vais systématiquement, à part quand je suis obligée de partir loin. De toute façon, je

suis responsable professionnel ; je ne conçois pas d'être responsable sans aller à mon élevage... Il y a des choses que je vois que mon mari ne voit pas ! » (Mme M., 001, bret, 2008)

- 39 Il est vrai que pour des agricultrices, certains postes de travail permettent d'appréhender la situation de l'élevage à distance. C'est notamment le cas pour celles qui assurent la gestion et le secrétariat de l'exploitation, du moins pour celles qui ont occupé les différents postes de l'élevage au préalable. Dès lors, elles acquièrent un regard distancié qui, nourri de leur expérience d'éleveuse, permet de détecter précocement des problèmes et de proposer des réponses.

« Du bureau, avec l'expérience, on comprend beaucoup de choses, aussi ce qui se passe dans l'élevage. Moi je vois, tout ce qui est gestion du troupeau de truies, je leur dis : "tiens, telle truie là, il faut faire attention, surveillez plus". Moi je vois certaines choses qu'eux ne voient pas forcément. Il y a un échange. Quand un lot de truies a été sevré, j'enregistre tous les événements de mises bas, sevrage, tout ça. Une fois que j'ai enregistré tout mon lot, je regarde les truies : les meilleures, les moins bonnes. Et puis les moins bonnes, je leur dis aux gars, si par exemple elle revient en chaleur ou quand elle ne retient pas bien... Je dis : "il est temps de penser à son départ". Des choses comme ça quoi, des petits ajustements que j'arrive à faire ici, que, eux, ils voient pas forcément, quand on a le nez dedans ». (Mme G., 09, GAEC, bret, 2006)

- 40 Les agricultrices ont aussi tracé une voie originale de spécialisation au sein de leurs exploitations. Dès les années 70, certaines ont été à l'initiative d'un élargissement de la sphère de l'activité agricole, en renouvelant la vente des produits sur les marchés et en proposant des services au sein des exploitations. Cette diversification, par extension du champ de l'exercice des métiers agricoles, leur a permis d'exercer un emploi circonscrit au sein de leurs exploitations. Surtout, elle leur a permis d'acquérir une autonomie financière au sein de leur ménage et une reconnaissance professionnelle au-delà (Giraud C., 2004). L'accueil à la ferme - gîtes, tables d'hôte, chambres d'hôtes - et la vente directe ont été les premières activités qu'elles ont mises en place. En Aveyron, où cet accueil a démarré tôt, il prenait aussi le sens d'un désenclavement de l'agriculture : d'une ouverture de l'agriculture à la société (Lacombe, 2009). Ces agricultrices ont été les pionnières de ce qui fut qualifié plus tard de multifonctionnalité de l'agriculture : une conception de l'activité agricole produisant des ressources marchandes et non marchandes, qui ne seraient pas gérables par le seul marché (Hervieu, 2002). Reconnue par la loi d'orientation de 1999, cette conception a intégré de multiples activités annexes exercées déjà au sein de la sphère agricole. D'un côté, la multifonctionnalité offre aux agricultrices un statut au sein du monde agricole, de même qu'une reconnaissance de la part de leurs clients et de leurs proches, de l'autre, cette voie souligne qu'elles ne relèvent plus du modèle d'une agriculture de production, qui demeure la référence identitaire de la profession (Laurent et Rémy, 2004). Le modèle du travail agricole reste en effet masculin ; en témoigne l'image que se doivent de donner certaines dirigeantes professionnelles, telle l'une d'entre elles, photographiée en labourant sur la couverture de son ouvrage (Crolay et du Roy, 1982).

- 41 Des années 1980 aux années 2000, les manières de travailler des agricultrices se sont notablement modifiées. Grossièrement s'opère le passage d'un travail extrêmement dépendant, notamment au sein des exploitations d'élevage du sud-ouest, à une spécialisation des tâches, dans des exploitations sociétaires, notamment dans les zones d'élevage spécialisées, telles que la Bretagne. C'est aussi la mise en place au sein des exploitations d'activités considérées d'abord comme non agricoles, qui procurent une autonomie autant professionnelle que financière pour ces femmes. Dans ce mouvement, leur travail gagne en visibilité. C'est la conjonction de leur exercice d'un travail spécialisé et autonome, et leur inscription dans de multiples collectifs professionnels qui leur permet de pratiquer leur métier à parité.

Manières de travailler et implications identitaires

- 42 Les manières de travailler des agricultrices ne font manifestement pas sens pour les non professionnels qui les côtoient. De même que pour nombre de leurs partenaires agricoles, la dimension professionnelle de leur activité n'est pas évidente. Or, c'est par autrui que passe la construction identitaire. Dans la perspective de Davezies (1993), l'identité au travail est le

fruit d'un double jugement. ÊTRE agricultrice est alors une construction, au croisement du regard des paires, les autres agricultrices, celles qui connaissent de l'intérieur les problèmes et les prouesses du métier (jugement de beauté) et celui de ceux qui n'ont pas une expérience sensible de ce travail, mais en jugent les effets ou les produits (jugement d'utilité). C'est celui qu'émettent autant les agriculteurs masculins que les partenaires ou les clients des agricultrices. À cette aune, la reconnaissance du travail des agricultrices est compromise pour nombre d'entre elles. Leur travail est en effet souvent invisible, même aux yeux de leurs proches, tandis qu'elles en débattent rarement entre elles. Il est aussi indicible. Les mots leur manquent en effet souvent pour qualifier ce qu'elles font. Ces mots qui permettent de constituer des domaines d'objets (Foucault, 1971), et plus particulièrement de débattre de son métier ou de le faire comprendre par autrui. Parce qu'il n'est pas mis en mots, leur travail n'est pas non plus aisé à repérer, d'autant que ses manifestations sont souvent invisibles. Fréquemment, c'est par son absence que se révèle son importance. L'invisible du travail des agricultrices rejoint ainsi, de manière amplifiée, celui de tout travailleur : la béance de l'écart entre le réel et le prescrit du travail, qui n'est pas reconnu et que dévoile l'ergonome (Wisner, 1995). La grève du zèle – lorsque les travailleurs se limitent à la stricte exécution des prescriptions qui leur sont enjointes, paralysant ainsi la production – met en évidence toute cette dimension invisible du travail et l'engagement subjectif de celui qui l'effectue. Mais pourquoi plus encore le travail des femmes que celui des hommes ? C'est qu'au-delà de son organisation caractérisée par le morcellement, la simultanéité, la dépendance ou la disponibilité, elles font aussi partie, en quelque sorte, de ce continent du travail informel qui allie activités domestiques et professionnelles, et brouille en conséquence le statut du travailleur (Schwartz, 2004). Conduites à mêler tâches domestiques et professionnelles au cours de leur activité, la dimension professionnelle du travail des agricultrices demeure ambigüe.

L'impossible reconnaissance d'un travail indicible

- 43 Les manières de faire des agricultrices - notamment le morcellement de leur activité - sont telles que leur travail en perd sa signification. Comment faire reconnaître un travail aussi malaisé à cerner qu'à raconter ? Dans les exploitations familiales, les travaux qu'elles accomplissent sont en effet trop diversifiés et morcelés pour qu'ils soient identifiables, voire même énonçables. Entre l'aide à autrui et la responsabilité professionnelle d'ateliers, les mots font défaut pour qualifier cette multiplicité de tâches segmentées et enchevêtrées.

« On ne fait jamais la même chose dans la journée, à part soigner les veaux tous les matins. Quand il laboure, il laboure pendant 8 jours à la file presque. Nous, on cuisine une heure par matinée ou une heure et demie. Après, on fait autre chose, on va jardiner. Lui, il fait qu'une seule chose. À midi, il va falloir ouvrir les portes aux veaux... On fait de multiples travaux du temps que lui est sur le tracteur et qu'il laboure... C'est difficile à dire ce qu'on fait parce qu'on est toujours en train de faire de multiples travaux à la fois ». (Mme D., SO, 1984)

- 44 Les manières de travailler des agricultrices renvoient au bricolage paysan, tancé tant par les promoteurs de la modernisation agricole au sortir de la guerre, que par les jeunes agriculteurs face à leurs aînés, montrant ainsi leur inadaptation à la société de leur époque (Rambaud, 1966). Elles semblent l'expression d'une absence de professionnalité ; une forme d'activité qui prive de valeur voire ôte le sens du travail effectué et empêche sa reconnaissance. C'est contre un tel déni de leur professionnalité que se sont insurgés les jeunes agriculteurs contre leurs aînés, lorsqu'ils n'étaient que des « aides familiaux », sans droits ni pouvoir dans les exploitations de leurs parents. C'est aussi l'isolement des agricultrices qui est en cause, plus particulièrement les limites de leurs relations avec leurs paires. En effet, rares sont celles qui sont insérées dans des collectifs pour parler, débattre et comparer leurs manières de faire. Hier, nombreuses, elles avaient peu d'activités professionnelles collectives, parce que cette forme d'organisation du travail était l'apanage des hommes. Aujourd'hui, peu nombreuses au sein des exploitations, leur reconnaissance mutuelle ne peut passer par la comparaison et le débat de leur travail sur leurs exploitations. Rares aussi sont celles qui ont des responsabilités collectives en dehors de leurs exploitations, isolées qu'elles sont dans un monde professionnel d'hommes.

Invisibilité du travail et carence identitaire

- 45 L'invisibilité du travail des agricultrices peut être le fait volontaire d'autrui. Des postures sexistes peuvent conduire à dénier leur travail. Ainsi de ce technicien intégrateur qui vient examiner les veaux que soigne devant lui une éleveuse, dont il sait qu'elle est responsable du bâtiment et qui lance à la cantonade : « il n'y a personne ? Le patron n'est pas là ! » Un tel déni du travail de l'agricultrice rend compte des stéréotypes de genre qui ont cours dans le secteur agricole. Au-delà, le déni du travail de ces femmes est aussi lié à l'incompréhension de ceux qui ne peuvent concevoir qu'une activité professionnelle puisse être organisée semblablement. Seules en effet, d'autres agricultrices sont à même d'en saisir le sens. Ce n'est qu'en débattant avec leurs paires qu'elles peuvent alimenter leur identité professionnelle.

« Le travail que nous faisons ne se voit pas. Il ne se voit que s'il n'est pas fait. Si un jour, il ensile 2 ha de maïs, ça se verra. Soigner ses bêtes le matin, ouvrir les fenêtres, aider les enfants aux devoirs, préparer des conserves... C'est pas quelque chose qui se voit. C'est exaspérant. Pour les hommes, à la campagne, c'est pas du boulot ça ! À mon mari, je n'expliquerais pas tous ces petits boulots. À une autre femme, on peut dire ça. Pour un homme, ce sera quelque chose qui ne compte pas beaucoup. On en parle entre femmes parce qu'on est mal comprise par nos maris. On en parle entre nous parce qu'une autre femme le comprend beaucoup mieux ». (Mme C., SO, 1985)

- 46 La complexité du travail des agricultrices est inaccessible à qui ne connaît pas leur travail « de l'intérieur ». Seules apparaissent à autrui les activités reconnues et emblématiques du travail agricole : celles qui semblent identifiables et compréhensibles par tout un chacun : traire des vaches... Quant aux autres travaux des agricultrices, même ceux qui les connaissent et les voient, ils n'en reconnaissent que les activités saillantes, sachant pourtant la part prépondérante que prennent les autres. Celles-ci sont occultées et déniées de ce fait. L'identité de l'agricultrice en est fragilisée, à tel point qu'elle peut douter elle-même de son engagement professionnel.

« Au niveau du travail de l'agricultrice, il est pas toujours reconnu sur ce qui est fait. Même mes propres enfants, mes deux garçons, les jumeaux qui sont intéressés par l'agriculture, des fois ils arrivent le vendredi soir ou le samedi : « t'as fait quoi maman, cette semaine ? », "rien quoi, la traite matin et soir". C'est vrai que la traite, plus le soin aux animaux, ça me prend quatre heures par jour, donc des fois, je me dis : concrètement, j'ai peut-être fait que ça ce jour-là ». (Mme E., EARL, bret, 027, 2009)

- 47 Tandis que les hommes du voisinage minorent les travaux et les efforts qu'accomplissent les agricultrices, leurs proches reconnaissent à minima l'importance du travail qu'elles fournissent. Quant aux autres femmes non-agricultrices qu'elles côtoient, elles reconnaissent surtout la pénibilité de leur travail. C'est ce que les agricultrices retiennent de leurs propos et de leurs regards. C'est alors bien souvent un travail repoussoir qui leur est proposé pour miroir. La compassion l'emporte dans le jugement. Ces points de vue contradictoires s'accordent cependant pour dévaloriser leur travail.

« Au niveau des voisins, mon travail consiste à s'occuper des élevages et du tabac l'hiver : tout ce qu'il y a autour du tabac. Des coups de mains ailleurs, à ceci, à cela... Les enfants s'en rendent compte, mon mari aussi, plus l'hiver qu'à d'autres périodes. Les enfants s'en rendent compte mieux, parce qu'elles voient que je ne suis pas disponible, fatiguée ou plus énervée. Pour mes amies, mon travail elles le voient comme quelque chose qu'elles ne voudraient surtout pas faire : là c'est l'admiration et je te plains. » (Mme C., SO, 1986)

- 48 Hier comme aujourd'hui, les manières de travailler des agricultrices demeurent souvent incompréhensibles pour autrui. Leur inintelligibilité ne favorise ni leur visibilité, ni leur reconnaissance, d'autant qu'elles ne correspondent pas aux stéréotypes du travail professionnel. Tandis que les hommes minorent leur engagement, d'autres femmes les plaignent. Seules leurs paires, lorsqu'elles en côtoient, sont susceptibles d'alimenter leur identité.

L'ambiguïté identitaire du travail des agricultrices

- 49 Comme d'autres métiers essentiellement exercés par des femmes, qui apparaissent des prolongements d'activités domestiques - aides-soignantes, auxiliaires de vies, aides à domicile, assistantes maternelles... - les compétences des agricultrices ne sont pas reconnues pour professionnelles. Leur travail ne serait alors qu'une continuité des rôles qui leur sont dévolus

dans la sphère privée (Bereni et al., 2008). Mais c'est surtout l'appréciation genrée de la discontinuité de leur travail qui permet de lui dénier son caractère professionnel. En effet, il est d'autres situations professionnelles agricoles discontinues dont on ne remet pas en cause la professionnalité. Certes, l'on persifle que l'assolement de certains se partage entre l'exploitation, la mer et la montagne, selon les fameux « 3 C » : céréales, Courchevel et Côte d'Azur. Cependant, il ne viendrait à personne l'idée de leur dénier leur qualité de professionnels de l'agriculture. Même si Rémy (2013) remarque qu'ils sont comparables aux agriculteurs en situation de « chômage caché », expression employée autrefois par Bergmann (1959), pour discréditer le travail des petits agriculteurs, considérés comme peu productifs. Au sein du monde agricole, l'appréciation de la discontinuité dans le travail peut changer de sens, selon que l'on est femme ou homme, petit ou gros producteur.

« On devrait être des professionnelles. Mais c'est mal accepté, parce qu'on fait beaucoup de petits boulots. C'est vrai, on est à la maison. Mais c'est dommage que ce ne soit pas reconnu comme un métier. Les amies, elles sont surprises. Elles ne s'imaginent pas tous les boulots. Elles n'ont pas pensé qu'il y a tant de trucs à faire par rapport à celles qui sont simplement à la maison. Si on faisait ça avec un élevage à 50 km, on serait reconnue. Mais pour faire notre boulot, on n'a besoin que d'être à la maison. Notre rayon de travail n'est pas très grand. Finalement, les travaux dans les champs, pour moi, c'est le tabac. C'est à peu près tout. Mais si on calcule, ça en fait des heures dans les champs ! » (Mme L., SO, 1987)

- 50 L'ambiguïté du travail des agricultrices est aussi liée à l'omniprésence de leur référence au travail domestique. Comment être considérée comme professionnelle, lorsque soi-même on doute du statut de son travail ? En effet, elles s'auto-disqualifient, intériorisant ainsi leur situation de population dominée (Paugam, 1991), en considérant souvent que leurs travaux ressortent plus de la sphère domestique que professionnelle ; ou du moins qu'ils s'y apparentent. Alors, la disqualification sociale de leur travail les touche d'autant que, sans formation ni dispositifs techniques appropriés pour nombre d'entre elles, dans l'univers d'incertitudes de leur travail, elles tâtonnent et ressentent souvent une telle impression.

« La comptabilité ? C'est faire les règlements : les chèques des factures, vérifier les comptes bancaires et classer les factures dans l'ordre en fonction des dates. Les factures sont mises dans un classeur. Je classe les relevés de maladie. Je classe les assurances, maladies, téléphone, essence, pour un passage éventuel au réel : je fais le ménage dans les papiers quoi ! » (Mme C., SO, 1985)

- 51 C'est aussi que les agricultrices ne fonctionnent pas sur le modèle du travail salarié, ni sur celui du travail de leurs collègues masculins. Comme dans les autres secteurs économiques, l'organisation du travail de l'exploitation distingue les affectations selon le genre, attribuant les espaces et les activités domestiques aux agricultrices. Même celles qui sont spécialisées dans la période contemporaine modulent leurs activités professionnelles selon leurs contraintes familiales.

« Je faisais les élevages, les enfants étaient toutes petites, ce n'était pas nécessaire d'avoir beaucoup de temps pour les devoirs à ce moment-là... On s'est organisé comme ça après, en fonction des enfants... Le mercredi après-midi, je sais que les filles sont là. Je m'organise pour être disponible... L'intérêt de notre métier, c'est de pouvoir allier la vie professionnelle à la vie familiale. Il faut surtout justement saisir cette chance qu'on a de pouvoir allier ces deux vies. Donc moi je travaille en fonction des enfants. Je les envoie le matin à l'école, après je travaille. Le mercredi, je ne travaille pas. Tout est en fonction d'eux quoi. En même temps, j'ai besoin de travailler. Je ne serais pas bonne à rester à la maison ! » (Mme G., 09, bret, GAEC, 2006)

- 52 Aujourd'hui, une telle organisation du travail peut être mise en regard de situations inversées. Les stéréotypes de genre peuvent parfois s'estomper. Ainsi de cette agricultrice dont le conjoint enseignant exerce à mi-temps, pour s'occuper de leur enfant. De même qu'il aide également sa conjointe dans le travail de l'exploitation. Pourtant, derrière cette inversion, l'identité de l'un et de l'autre sont valorisées. Le milieu alternatif dans lequel ce couple évolue en centre Finistère : elle, agricultrice bio élevant des porcs et des ovins, leurs enfants en école Diwan (enseignement en langue bretonne), trouve dans ce partage une expression publique de leur engagement social. Elle est d'abord reconnue comme agricultrice, lui comme enseignant.

« Lui est prof, il est toujours prof à temps partiel. J'ai eu un petit garçon, ce qui fait qu'il a pris un temps partiel et ça correspond aussi à la reprise de la ferme à côté. Et depuis, on fonctionne comme ça... Il est originaire d'ici. Du coup, les voisins, il les connaît. Au début, ça a été facile. C'était plutôt après les ragots parce que c'était moi qui m'installais... Mais bon, ça s'est tassé... Ici, on est très nombreux... Sur les marchés, à l'école il y a beaucoup de bios. Comme c'est Diwan, il y a beaucoup de bios ». (Mme B., 003, bret, 2008)

- 53 Certes l'identité des agricultrices dépend de leur statut, mais leurs manières de travailler la confortent, au travers de ce qu'autrui en juge. Encore faut-il pour cela qu'elles puissent faire comprendre les difficultés et les prouesses qu'elles réalisent dans leur travail et comment elles les effectuent, pour que leur sens puisse être partagé et discuté. De même qu'il leur est difficile de faire comprendre que les formes qu'il prend peuvent le rendre invisible. Pour parachever la difficulté, comment faire admettre pour profession, un enchevêtrement incessant au long d'une journée de tâches professionnelles et domestiques ? De telles manières de faire contribuent aussi à occulter la professionnalité de leurs activités.

Conclusion

- 54 Les parcours d'accès au métier des agricultrices se sont transformés au long des dernières décennies. Certes, c'est encore souvent la tradition familiale et la relation amoureuse plus que la passion du métier qui les a conduit à embrasser leur métier. C'est aussi l'opportunité d'une place vacante sur l'exploitation qui a amené nombre d'entre elles à quitter leur métier initial pour devenir agricultrices. Tandis que les aînées ont appris leur métier sur le tas, les plus jeunes y ont toutes été formées, que ce soit en formation initiale ou continue. Les manières de travailler des agricultrices se clivent cependant fortement dans le temps et selon le niveau de spécialisation de leurs exploitations. Tandis que dans les exploitations à caractère familial - en droit ou en fait - l'organisation patriarcale du travail les rend dépendantes de celui d'autrui, les structures collectives, notamment de type GAEC, leur offrent les moyens d'une autonomie professionnelle. Dans le premier cas, le maintien de l'invisibilité sociale de leur travail limite leur reconnaissance professionnelle. Dans l'autre, la reconnaissance est d'autant plus affirmée qu'elles participent à des collectifs professionnels, notamment au-delà du cadre de leur exploitation. Toutefois, des ambiguïtés demeurent. Les situations orientées par les rapports de genre persistent, notamment dans la prise en charge des problèmes domestiques et plus particulièrement des enfants. Ce sont en effet les femmes qui réorganisent pour cela leurs activités professionnelles, même s'il existe quelques exceptions.
- 55 Aussi peut-on douter d'une transformation significative des rapports de genre dans le travail agricole, si ce n'est dans des situations qui peuvent être considérées comme privilégiées. Au-delà, le travail des agricultrices ne semble reconnu comme tel que dans des configurations d'exploitations qui y organisent le travail des hommes et des femmes à parité. Dans ces exploitations, elles ont comme les hommes un statut, une tâche définie et sont reconnues pour leur contribution au collectif. Cette visibilité sociale semble un préalable à leur reconnaissance professionnelle. En dehors des exploitations, dans le milieu masculin des organisations professionnelles agricoles, des agricultrices se sont investies particulièrement. Elles se sont ainsi construit une notoriété, qui leur a permis de se situer à parité avec leurs partenaires masculins. De même que les activités agricoles qui relèvent de la multifonctionnalité ont permis à d'autres une autonomie financière et une reconnaissance professionnelle. Pour les autres agricultrices, le travail reste entaché d'une invisibilité liée à la persistance d'une organisation du travail marquée par le caractère familial de l'exploitation, quel que soit le statut sociétaire adopté. Dès lors, le dévoilement du travail des agricultrices s'opère à petits pas. Tandis qu'en France la plupart (75 %) des compagnes des agriculteurs de moins de 30 ans ne travaillent jamais sur les exploitations de leurs conjoints (Bisault, 2009), celles qui y demeurent sont contraintes à poursuivre, comme la plupart d'autres travailleuses, une longue quête pour faire reconnaître leur travail (Kergoat, 2010).

Bibliographie

AFI-EHLG, 2008, Observatoire de la ferme basque. Atlas de l'agriculture du Pays Basque, 110 p.

- Agreste Rhône-Alpes, 2013. Les actives permanentes en Rhône-Alpes. La féminisation de l'agriculture en questions, 157, 4 p.
- Albert C., 1987, Une image sur papier glacé : l'agricultrice d'Agri-Sept. In *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*. Lagrave R-M., dir., Paris : EHESS Ed., pp. 61-85.
- Bailleau G., Borderies F., 2011, L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2009, *Études et Résultats*, Dress, 763, 8 p.
- Barrère-Maurisson, M.A., 1995, Régulation familiale, marchande ou politique : les variations de la relation travail-famille. *Sociologie et Sociétés*, 27, 2, pp. 69-85.
- Barthez, A., 1981, *Le rapport familial de travail dans l'agriculture*, Dijon : INRA, 200p.
- Barthez, A., 1986, Du labeur paysan au métier d'agriculteur : l'élaboration statistique en agriculture. *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, 3, pp. 45-72.
- Bécouarn, M.C., 1975, *Le travail des femmes d'exploitants dans l'agriculture et l'évolution des techniques. Étude de la répartition et des caractéristiques des tâches dans les exploitations agricoles spécialisées*. Thèse de 3ème cycle, Tours, 293 p.
- Bécouarn, M.C. et C. Denisse, 1984, Les femmes dans l'agriculture. *Pour*, 93, pp. 49-55.
- Bel, G., 2009. *L'entrepreneuriat au féminin, communication du Conseil économique, social et environnemental*, 116 p.
- Bereni, L., S. Chauvin S., A. Jaunait et A. Revillard, 2008, *Introduction aux Gender Studies, Manuel des études sur le genre*, Bruxelles : De Boeck, 248 p.
- Bergmann, D.R., 1959, L'exploitation agricole, *Economie rurale*, 39-40, pp. 63-72.
- Berlan, M., 1982. Mode d'organisation du travail familial en agriculture et gestion des aléas : le rôle spécifique de la main-d'œuvre familiale féminine. *Actes du colloque Femmes, féminisme et recherche*, Toulouse, pp. 221-228.
- Berlan, M. et R.M. Painvin, 1980, *Conditions de vie et de travail des femmes dans les exploitations agricoles en France*, Paris : INRA, Rennes : ENSA, 123 p.
- Bertaux-Wiame, I., 2004, Devenir indépendant, une affaire de couple. *Cahiers du Genre*, 37, pp. 93-115.
- Bessière, C., 2004, « Vaut mieux qu'elle travaille à l'extérieur ! » Enjeux du travail salarié des femmes d'agriculteurs dans les exploitations familiales, *Cahiers du Genre*, 2, 37, p. 93-114.
- Canoui, J., 1980, *L'enseignement agricole féminin de la fin du XIXème siècle à nos jours*. Thèse, Université paris V, 316 p.
- Cardon, P. 2004, Histoires de femmes, histoires de fermes. *Chroniques comparées de l'Andalousie et de la Franche-Comté*, *Cahiers du Genre*, 2, 37, pp. 131-153.
- Castel, P., 1966, Patriarcat et cohabitation. *Paysans*, 59, pp. 21-40.
- CCMSA, 2003, *Le statut de conjoint collaborateur et le rôle de la femme en agriculture en 2001*. Bagnole : Direction des statistiques et des études économiques et financières.
- CEP, 2012, Les femmes dans le monde agricole, MAAPRAT, Analyse, 38, 3, 4 p.
- Chadeau, A. et A. Fouquet, 1981, La valeur du travail domestique, *Économie et statistiques*, 136, pp. 29-42.
- Chamoux M.N., 1978, La transmission des savoir-faire : un objet pour l'ethnologie des techniques ? *Techniques et Cultures*, 191, 3, pp. 46-83.
- Crolay, A-M. et N. du Roy, 1982, *L'agricultrice*. Ramsay, 228 p.
- Davezies, P., 1993, *Éléments de psychodynamique du travail*. Education Permanente, 116, pp. 33-46.
- Dejours, C., 2000, *Travail, usure mentale*. Bayard, Paris. 3ème ed., 281p.
- Delphy, C., 1978, Travail ménager ou travail domestique ? In Michel A., (Ed), *Les femmes dans la société marchande*. Paris, PUF, pp. 39-54.
- Delphy, C., 1983, Agriculture et travail domestique : ma réponse de la bergère à Engels. *Nouvelles Questions Féministes*, 5, pp. 3-17.
- Descarries, F. et C. Corbeil, 2002, Articulation famille/travail : quelles réalités se cachent derrière la formule ? In Descarries F. et Corbeil C., dir., *Espaces et temps de la maternité*, Montréal : Les éditions Remue-Ménage, pp. 456-477.
- Desplanques, G., 1985, Modes de garde et scolarisation des jeunes enfants, *Economie et Statistique*, 176, 4, pp. 27-40

- Dobry, M., 2000, Les voies incertaines de la transitologie. Choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence, *Revue Française de Science Politique*, 50, 4-5, pp. 585-614.
- Dufour, A. et C. Giraud, 2012, Le travail dans les exploitations d'élevage laitier est-il toujours conjugal ? *Production Animale*, 25, 2, pp. 169-180.
- Dumas, C., 1990, Preparing the new CEO : managing the father-daughter succession process in family business », *Family Business Review*, 3, 3, pp. 169-181.
- Foucault, M., 1971, *L'ordre du discours*, Paris : Gallimard, 88 p.
- Garfinkel, H., 1967, What is ethnomethodology ? *Studies in ethnomethodology*, New York, Prentice Hall, pp. 1-34.
- Giraud, C., 2004, Division du travail d'accueil et gratifications dans les chambres d'hôtes à la ferme, *Cahiers du Genre*, 2, 37, pp. 71-91.
- Gouzes, G., 1985, *Tradition et modernité de l'agriculture française. Rapport au Premier Ministre*, Paris, Ministère de l'Agriculture, 382 p.
- Guilbert, M. et N. Lowit, 1965, Problèmes de méthode pour une enquête de budget-temps. *Revue Française de Sociologie*, VIII, pp. 169-183.
- Guillemot, D., 1996, La population active : une catégorie statistique difficile à cerner. *Economie et Statistique*, 300, pp. 39-53.
- Hervieu, B., 2002, La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole. *Cahiers Agricultures*, 11, 6, pp. 415-419.
- Honneth, A., 2004, Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la « reconnaissance » », *Revue du MAUSS*, 1, 23, pp. 137-151.
- Jacques-Jouvenot, D. et P. Tripiet, 2004, Loin des mégapoles. Couples et travail indépendant. *Cahiers du Genre*, 37, pp. 5-11.
- Kempeneers, M., 1987, Questions sur les femmes et le travail : une lecture de la crise. *Sociologie et société*, 19, 1, pp. 57-72.
- Kergoat, D., 2010, Le rapport social de sexe : de la reproduction des rapports sociaux à leur subversion. In Bidet A., dir, *Les rapports sociaux de sexe*, PUF, pp. 60-75.
- Lacombe, M-T., 2003, Les femmes, ferment de la modernité dans les campagnes : la révolution silencieuse. *Agrobiosciences*, Almanach, pp. 40-43.
- Lacombe, M. T., 2009, Pionnières ! Les femmes dans la modernisation des campagnes de l'Aveyron de 1945 à nos jours. Rouergue Ed. 192 p. et annexes.
- Lagrave, R.M., 1983, Bilan critique des recherches sur les agricultrices en France. L'émergence de la femme à la campagne comme problème social et objet d'étude. *Études Rurales*, 92, pp. 9-40.
- Lagrave, R.M., 1987, Des dirigeantes dirigées. In : *Celles de la terre : l'invention politique d'un métier*. R. M. Lagrave dir., Paris : Ed de l'EHESS, 256 p., pp. 153-186.
- Lagrave, R.M. et J. Caniou, 1987, Un statut mis à l'index. In *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*. Lagrave R-M., dir., Paris : EHESS Ed., pp. 111-150.
- Laisney, C. et J. Jérôme Lerbourg, 2012, Les femmes dans le monde agricole. Analyse, MAPRAT : Centre d'Étude et de Prospective, 38, 3, 8 p.
- Laurent, C. et J. Rémy, 2004, Multifonctionnalité, activités, identités. *Les Cahiers de la Multifonctionnalité*, 7, pp. 5-15.
- Lefebvre, F., 2009, Démographie agricole. La France doit-elle craindre l'avenir ? Prévisions à l'horizon 2020. *Déméter*, pp. 223-248.
- Meillassous, 1975, *Femmes, greniers et capitaux*. Paris : Maspéro, 251 p.
- Messing, K. et K. Lippel, 2013, L'invisible qui fait mal. Un partenariat pour le droit à la santé des travailleuses. *Travail, Genre et Société*, pp. 3 - 48.
- Molinier, P., 2010, Au-delà de la féminité et du maternel, le travail du care. *Champs Psy*, 2, 58, pp. 161-174.
- Nicourt, C. et G. Filippi, 1987, Contribution à la définition d'un métier : agricultrice. *Sociologie du Travail*, 29, 4, pp. 477- 494.
- Nicourt, C., 1999, Entre archaïsme et modernité, le coût humain du travail des agricultrices dans les exploitations familiales. *Le Travail Humain*, 62, 2, pp. 155-171.
- Painvin, R.M., 1972, *Un métier... agricultrice*. Paris : Le Livre Clé, 192 p.

- Peiro, G., 2010, Rapport parlementaire n° 2219, sur la proposition de loi relative à l'extension du régime de retraite complémentaire obligatoire aux conjoints et aides familiaux de l'agriculture, Assemblée Nationale, 53 p.
- Pinto, J. 1990, Une relation enchantée : la secrétaire et son patron. Actes de la recherche en sciences sociales, 84, 2, pp. 32-48.
- Planchenault, M., 1976. Emploi du temps – Emploi de soi, in les femmes en milieu rural, leur formation, leur avenir. Pour, pp. 43- 47.
- Paugam, S., 1991, La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté, Paris, PUF, 254 p.
- Rambaud, P., 1966, Le travail agraire et l'évolution de la société rurale, Études Rurales 22 - 24, pp. 135-173.
- Rattin, S., 1981, La formation des chefs d'exploitation. Cahiers de Statistique Agricole, 2, 6, pp. 47-55.
- Rémy, J., 1980, Le fantôme du statut de co-exploitante. Pour, 73, pp. 38-40.
- Rémy, J., 2013, L'exploitation agricole : une institution en mouvement. Demeter, pp. 357-384.
- Rieu, A. et S. Dahache, 2008, S'installer comme agricultrice : sur la socialisation et la formation sexuée en agriculture, Revue d'Études en Agriculture et Environnement, 88, 3, 71-94.
- Saillant F. et E. Gagnon, 2001, Responsabilité pour autrui et dépendance dans la modernité avancée. Le cas de l'aide aux proches. Lien Social et Politique, 46, pp. 55-69.
- Schwartz, Y., 2004, La conceptualisation du travail, le visible et l'invisible. L'Harmattan, L'Homme et la Société, 2, 152-153, pp. 47-77.
- Segalen, M., 1980, Mari et femme dans la société paysanne. Paris : Flammarion, 211 p.
- Séverac, C. de, 1980. Travail et identité des femmes en agriculture, un exemple : le pays d'Apt en Vaucluse. Thèse, Université d'Aix-Marseille III, 324 p.
- Soriano, V. et C. Wagner, 1980, La femme et l'espace rural. Paris : Plan Construction, 211p.
- Soriano, V., 1981, La machinerie de l'espace. Connexions, 35, pp. 93-105.
- Vallax, M.F., 1984, Cadres temporels et planification des tâches quotidiennes en agriculture. Thèse, Université Toulouse le Mirail, 207 p.
- Verdier, Y., 1979, Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière. Paris : Gallimard, 376 p.
- Villeneuve-Gokalp, C., 1985. Incidences des charges familiales sur l'organisation du travail professionnel des femmes ? Population, 2, pp. 267-298.
- Voirol, O., 2005, Visibilité et invisibilité : une introduction, Réseaux, 1, 129-130, pp. 9-36.
- Wisner, A., 1981, Quand voyagent les usines ; essai d'anthropo-technologie, Paris, Syros, 195 p.
- Wisner, A., 1995, Réflexions sur l'ergonomie. Toulouse : Octares. 158 p.

Notes

- 1 Groupes de vulgarisation agricole féminine
- 2 Centre d'Étude technique agricole féminin
- 3 Centres d'Initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
- 4 Recensement Général de l'Agriculture.
- 5 Centres d'Études techniques agricoles féminins.
- 6 Centres d'Études techniques agricoles et ménagères.
- 7 Centre National des jeunes agriculteurs.
- 8 Brevet d'Études professionnelles agricoles.
- 9 Dotation Jeunes Agriculteurs : aide financière de l'État à l'installation des agriculteurs de moins de 40 ans.
- 10 Brevet professionnel agricole.
- 11 Groupement de vulgarisation agricole féminin.
- 12 Jeunes Agriculteurs.
- 13 Brevet de Technicien agricole.
- 14 Brevet de Technicien supérieur – Techniques agricoles

15 Entreprise Agricole à Responsabilité limitée.

16 Selon le Nouveau Petit Robert, p. 754.

17 Outils de gestion utilisés en élevage porcin.

Pour citer cet article

Référence électronique

Christian Nicourt, « Le lent dévoilement du travail des agricultrices », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 14 Numéro 1 | mai 2014, mis en ligne le 05 mai 2014, consulté le 14 octobre 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/14731> ; DOI : 10.4000/vertigo.14731

À propos de l'auteur

Christian Nicourt

Chercheur, INRA, UR 1216 RiTME., 65, bd de Brandebourg, 94205 Ivry-sur-Seine Cedex, France, courriel : christian.nicourt@ivry.inra.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

L'objectif de cet article est de rendre compte du lent dévoilement du travail des agricultrices. Il s'agit plus précisément de comprendre pourquoi leur travail peut demeurer encore invisible, voir dénié et dans quelles situations il peut acquérir une visibilité. L'hypothèse que nous soutiendrons est que c'est surtout dans leurs manières d'accéder à leur métier et dans les manières de travailler qui découlent de son organisation dans leurs exploitations, que réside l'invisibilisation de leur travail comme sa mise en visibilité. Nous nous appuyons pour cela sur l'analyse du travail d'une trentaine d'agricultrices de Bretagne et d'Aquitaine. Nous examinons d'abord ce qui distingue les parcours professionnels de ces agricultrices. Nous analysons ensuite comment ces parcours se traduisent dans l'organisation de leur travail. Dès lors, nous nous interrogeons sur les implications identitaires de leurs manières de travailler.

This article accounts for the slow unveiling of the importance of female work on the farms. It aims at understanding why the work of women on the farms has generally been denied and has remained invisible, and why it may become visible in certain situations. It contends that the invisibilization as well as the visibilization of female work on the farm result largely from the way women gain access to this profession and from how the organization of the work on the farm. The article investigates the work of thirty women farmers of two French regions, Brittany and Aquitaine. It first examines their professional careers. Then it analyzes how these female farmers organize their work. Finally it highlights the consequences of their ways of working on the ways they define their professional identity.

Entrées d'index

Mots-clés : travail, métier, identité, genre, agriculture

Keywords : work, labour, professional identity, gender, agriculture